



UNION NATIONALE DES PERSONNELS
ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE

UNIR – SOUTENIR - AGIR



Buste de Jean COUSTED
Fondateur de l'UNPRG

7 boulevard de Strasbourg 94130 Nogent Sur Marne.

Tél. 01.48 .75.78.41 - E-mail unprg.nat@orange.fr

Site [http:// WWW.unprg.fr](http://WWW.unprg.fr)

Le Président

à Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau – Place Beauvau
75008 Paris

à Nogent sur Marne, le 28 Février 2019
N°028 /19-UN

Monsieur le Ministre,

La Gendarmerie Nationale est une force militaire qui à l'image des autres armées n'a pas de syndicats en son sein, quand bien même elle soit intégrée au ministère de l'Intérieur.

Ainsi l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie Nationale, association septuagénaire qui compte 30 000 membres, est avec le CFMG et d'autres associations la voix des personnels d'active soumis au devoir de réserve.

Ainsi si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour une fois encore relayer la lassitude et la colère des personnels d'active face à de nouvelles attaques des syndicats de police qui s'inscrivent dans le cadre de la prochaine réforme des retraites. Ils veulent bénéficier des mêmes dispositions que les gendarmes. Comme cela est improbable, ils demandent que la gendarmerie soit alignée sur leur condition, ce qui est inacceptable pour les militaires car ce serait une régression majeure et une atteinte grave à leur statut militaire.

Les syndicats de police n'ont cessé de s'attaquer à la spécificité de la Gendarmerie et à son état militaire. Le statut militaire offre en contrepartie de la disponibilité, de la loyauté, du niveau d'engagement, de la pénibilité des missions assumées par les personnels, des dispositions de différents ordres et en particulier celles qui établissent leur régime de retraite.

L'objectif non avoué des syndicats est de faire disparaître la Gendarmerie pour qu'il ne reste qu'une seule force de police civile inféodée à leur pouvoir. Par le passé des gouvernants perméables à cette stratégie ont pu imaginer que cette voie simplifierait la gestion de la sécurité. C'est un leurre car beaucoup n'ont pas idée du degré que peut atteindre la violence même dans un pays occidental et de l'impérieuse nécessité d'y faire face dans le respect de la démocratie. Il convient pour cela de disposer de forces aguerries, loyales envers la République et soucieuses du respect de l'individu.

Ce serait aussi s'interroger sur l'autorité de la *décision du Conseil constitutionnel n° 2018-756 QPC du 17 janvier 2019* sur la compétence des juridictions spécialisées en matière militaire pour les infractions commises par les militaires de la Gendarmerie dans le service du maintien de l'ordre. La « clé de répartition », c'est bien le statut qui détermine le régime juridique applicable et non l'état de la mission commune aux fonctionnaires civils de police.

L'argument ressassé d'une stricte parité Police Gendarmerie dans tous les domaines n'a aucun sens. Le spectre missionnel entre les deux forces a certes des recouvrements mais il se différencie particulièrement dès lors que le niveau de crise s'accroît. Ainsi la Gendarmerie participe largement à la défense opérationnelle du territoire. De même, vous avez été certainement attentif à la mobilisation de la Gendarmerie lors de l'acte IV des gilets jaunes ou la Gendarmerie a mobilisé 65000 personnels soit 65% de ses effectifs alors que la police n'a pu mobiliser que 24000 fonctionnaires soit 16% de son personnel et pris conscience du rôle majeur de la Gendarmerie dans la gestion de l'ordre public tout en assumant ses autres missions et en particulier la maîtrise du territoire.

Aussi j'en appelle à votre sens de l'Etat pour faire barrage à ces velléités syndicales s'agissant de la réforme des retraites, mais aussi à œuvrer pour que cesse définitivement la remise en cause souterraine et pernicieuse de la Gendarmerie Nationale qui après huit siècles d'histoire, est un des piliers de notre République et de notre démocratie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Henri MARTINEZ
Président national





UNION NATIONALE DES PERSONNELS
ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE



Buste de Jean COUSTED
Fondateur de l'UNPRG

UNIR – SOUTENIR - AGIR

7 boulevard de Strasbourg 94130 Nogent Sur Marne.

Tél. 01.48 .75.78.41 - E-mail unprg.nat@orange.fr

Site [http:// WWW.unprg.fr](http://WWW.unprg.fr)

Le Président

à Madame Agnès BUZYN
Ministre des solidarités et de la santé
14, Avenue Duquesne
75350 Paris

à Nogent sur Marne, le 28 Février 2019
N° 029 /19-UN

Madame le Ministre,

La gendarmerie nationale est une force militaire qui à l'image des autres armées n'a pas de syndicats en son sein, quand bien même elle soit intégrée au ministère de l'Intérieur.

Ainsi l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie Nationale, association septuagénaire qui compte 30 000 membres, est avec le CFMG et d'autres associations la voix des personnels d'active soumis au devoir de réserve.

Ainsi si je m'adresse à vous aujourd'hui c'est pour une fois encore relayer la lassitude et la colère des personnels d'active face à de nouvelles attaques des syndicats de police qui s'inscrivent dans le cadre de la prochaine réforme des retraites. Ils veulent bénéficier des mêmes dispositions que les gendarmes. Comme cela est improbable, ils demandent que la gendarmerie soit alignée sur leur condition, ce qui est inacceptable pour les militaires car ce serait une régression majeure et une atteinte grave à leur statut militaire.

Le statut militaire offre en contrepartie de la disponibilité, de la loyauté, du niveau d'engagement, de la pénibilité des missions assumées par les personnels, des dispositions de différents ordres et en particulier celles qui établissent leur régime de retraite. Vous avez été certainement attentive aux événements qu'a connus le pays ces derniers mois et pris conscience du rôle majeur de la gendarmerie dans la gestion de l'ordre public tout en assumant ses autres missions et en particulier la maîtrise du territoire. Lors de l'acte IV des « Gilets Jaunes », la gendarmerie a mobilisé 65000 personnels soit 65% de ses effectifs alors que la police n'a pu mobiliser que 24000 policiers soit 16% de son personnel. Après ses huit siècles d'histoire, la Gendarmerie nationale a démontré qu'elle demeure un des piliers de notre République et de notre démocratie.

L'argument ressassé d'une stricte parité police gendarmerie dans tous les domaines n'a aucun sens. L'approche missionnelle répond aux préoccupations immédiates de l'employeur sous pression syndicale, souvent las de la course à la parité impossible entre les uns qui comparent toujours les compensations des autres mais jamais leurs sujétions, par l'équation suivante : un même ministère, les mêmes missions, donc un même paramétrage des retraites. L'approche du poids statutaire « à hauteur d'hommes » répond quant à elle pour les gendarmes à moins de droits et libertés, plus de devoirs et sujétions, donc des garanties spécifiques dans le calcul de la retraite.

Ce serait aussi s'interroger sur l'autorité de la *décision du Conseil constitutionnel n° 2018-756 QPC du 17 janvier 2019* sur la compétence des juridictions spécialisées en matière militaire pour les infractions commises par les militaires de la gendarmerie dans le service du maintien de l'ordre. La « clé de répartition », c'est bien le statut qui détermine le régime juridique applicable et non l'état de la mission commune aux fonctionnaires civils de police.

En conclusion, dans la balance, c'est le statut qui constitue le plus juste contrepois dans l'équilibre général entre les forces complémentaires (civiles et militaires). Ce n'est donc pas la mission qui doit dimensionner le paramétrage technique du régime de retraite, mais bien le statut, car les métiers exercés sous statut militaire, quel que soit le ministère de rattachement ou d'emploi sont constitutionnellement distincts pour s'assurer que des femmes et des hommes animés d'un esprit de sacrifice singulier, soient prêts physiquement et psychologiquement, en tout temps et en tout lieu, à servir la Nation dans l'ensemble du spectre « paix-crise-guerre »

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Henri MARTINEZ
Président national

